Image not found or type unknown

Non paiement de loyer de bail précaire

Par **amarie**, le **20/03/2015** à **17:43**

bonjour, je suis propriétaire d'un local commercial que j'ai loué en bail précaire au 1er février 2015. Le 1er loyer à été payé avec retard mais celui de mars n'a pas été encore payé. Après plusieurs appels sans réponses de mon locataire. J'ai envoyé une lettre recommandée à son domicile noté sur le bail et sur le KBIS, qui m'est revenue non distribuée, motif destinataire inconnu. Je suis allée à la boutique lundi 16 mars pour le rencontrer, renseignée de sa venue par la vendeuse. Il m'a répondu qu'il ne pouvais pas me payer pour l'instant. J'ai aussitôt entamé un commandement de payer chez un huissier. Depuis il m'a fait une avance d'un 5eme du loyer. L'huissier m'a dit qu'il avait 1 mois pour régler en intégralité les sommes dues, sinon il serait demandé une résiliation du bail.
Mes questions sont:
Dois je prendre un avocat?
Quel délais à partir de la demande d'expulsion pour récupérer mon fond de commerce?
Dois je porter plaint pour loyer impayés?
Je pensais, qu'avec un bail précaire, donc sans vente du fond de commerce, il était facile d'expulser un locataire qui ne paie pas...
A savoir que cette location est mon seul revenu, j'ai 58 ans et demandeur d'emploi, donc des moyens très limités pour pouvoir attendre des mois et payer un avocat.
Merci de me conseiller.
Cordialement.
A.Marie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés